

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 6 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 6 septembre 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-09-141

Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance régulière du 6 septembre 2022.

Il est proposé par le conseiller la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière du 6 septembre 2022 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022
 - 3.2 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 2022-08-123
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - août 2022
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de mandat - J. Dagenais architecte et associés inc. - Mise à jour des plans et devis - ateliers municipaux
 - 7.2 Octroi de contrat - GFL Environnemental Inc. - collecte, transport et traitement des résidus organiques 2023
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Aucun

10. RÈGLEMENTS

- 10.1 Adoption - Règlement 190-2019-2 modifiant le règlement 190-2019-01 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire
- 10.2 Avis de motion - Règlement numéro 212-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour un paiement d'une contribution à la municipalité Des Cèdres pour la vidange des étangs aérés

11. AFFAIRES DIVERSES

- 11.1 Aucun

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

2022-09-142

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2022-08-123

Le directeur général et greffier-trésorier procède au dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2022-08-123 du 15 août 2022 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec.

5. FINANCES

5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - AOÛT 2022

2022-09-143

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois d'août 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois d'août 2022;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 202 455,61 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	156 477,08 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	9 536,76 \$
Salaires nets	36 441,77 \$
TOTAL	202 455,61 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et greffier-trésorier

7. SERVICES URBAINS
7.1 OCTROI DE MANDAT - J. DAGENAI ARCHITECTE ET ASSOCIÉS INC. - MISE À JOUR DES PLANS ET DEVIS - ATELIERS MUNICIPAUX

2022-09-144

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades désire obtenir de l'accompagnement pour la production de plans et devis pour la construction des ateliers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE J. Dagenais architecte et associés inc. a produit les plans et devis les plus récents pour le projet de construction de la caserne et des ateliers municipaux;

CONDISÉRANT l'offre de services de J. Dagenais architecte et associés inc., pour la mise à jour des plans et devis des ateliers municipaux;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme J. Dagenais architecte et associés inc. pour la mise à jour des plans et devis des ateliers municipaux pour un montant maximum de 99 500 \$ excluant les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 OCTROI DE CONTRAT - GFL ENVIRONNEMENTAL INC. - COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES RÉSIDUS ORGANIQUES 2023

2022-09-145

CONSIDÉRANT QUE GFL Environnemental Inc. (anciennement Services Matrec inc.) offrait le service de collecte, transport et traitement des résidus organiques pour la municipalité en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un contrat regroupé pour 2023-2026 n'a reçu aucune proposition;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la municipalité avec Services Matrec inc. vient à échéance le 31 décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise GFL Environnemental Inc. pour collecte, transport et traitement des résidus organiques 2023;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 190-2019-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 190-2019-01 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

2022-09-146

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Anick Rodrigue, et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 août 2022, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 190-2019-2 modifiant le règlement 190-2019-01 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 212-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR UN PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION À LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 212-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour un paiement d'une contribution à la municipalité Des Cèdres pour la vidange des étangs aérés est déposé et un avis de motion est donné par Mario Vallée à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

Monsieur Vallée parle de la dimension du garage municipal.

Madame Rodrigue parle de la sécurité des rues et que des pancartes sont en cours de commande et d'installation.

Monsieur Durand mentionne les projets en cours dont un projet sur lequel il travaille avec la MRC-MTQ-DEV.

Monsieur Juneau mentionne le succès de la Fête au village, la tenue de l'exposition extérieure temporaire et l'installation de l'indicateur de vitesse sur le chemin du fleuve.

Monsieur Poirier parle d'un bel été sans problème et de la préparation du budget 2023 avec les nouveaux projets.

13. PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky remercie Jean-Pierre Poirier pour le travail au Parc des ancrés et lui souhaite bonnes vacances. Merci à M. Durand pour le travail sur son projet et merci à l'administration pour l'organisation de la Fête au village qui a eu un très bon succès.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Chiens
- Nuisance par le bruit
- Fête du village
- Projet belvédère
- Village des écluses
- Carte électorale fédérale

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2022-09-147

À 20h06 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
greffier-trésorier

Le Maire



Serge Raymond

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*